

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N-Cid

EU3103

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 30-sept.-2014

Date de révision :  
29-août-2024

Numéro de révision: 2.3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** N-Cid  
**UFI:** 9U80-80MW-700W-YHVE  
**Contient** Acide nitrique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agents de nettoyage, acides  
**Utilisations déconseillées** Réserve aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval Operations SP. z.o.o	France: DeLaval
ul. Robotnicza 72	Omega Parc Bat. 5
53-608 Wrocław	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Poland	78997 Elancourt
Tel: +48 71 782 70 00	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 3 (H331)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1. Sous-catégorie A (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux Catégorie 1. (H290)

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

### Hazard Pictogram(s)



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
 H331 - Toxique par inhalation

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### Contient

Acide nitrique

## 2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ( $\geq 0.1\%$ )  
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ( $\geq 0.1\%$ )  
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ )

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Acide nitrique 7697-37-2	231-714-2	40 - 50	Ox. Liq. 3 (H272) B Skin Corr. 1A (H314) B Acute tox. 3 (H331) EUH071	Ox. Liq. 2 : C $\geq$ 99% Ox. Liq. 3 : 70% $\leq$ C<99% Ox. Liq. 3 : C $\geq$ 65%	-	-	01-2119487297-23

				Skin Corr. 1A : C $\geq$ 20% Skin Corr. 1B : 5% $\leq$ C<20%			
--	--	--	--	---	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Acide nitrique 7697-37-2	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	> 2,65 mg/l (rat 4h)

### Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq$  0.1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Conseils généraux</b>	Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Ingestion</b>	Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utilisation:; Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO2), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement

de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection et précautions pour les pompiers** Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Autres informations** Voir Section 12 pour plus d'informations

**Conseils à destination des secouristes.** Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux.

**Classe de stockage (Allemagne)** 8A Combustible corrosive substances

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Scénario d'exposition** Sans objet

**Autres recommandations** Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgaria	Croatie
Acide nitrique 7697-37-2	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	Kort tijdswaarde: 1 ppm (2.6 mg/m <sup>3</sup> )	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>
Urée				TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	

57-13-6	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Acide nitrique 7697-37-2		STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Acide nitrique 7697-37-2	CK- érték: 1 ppm (2.6 mg/m <sup>3</sup> )	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>		AER (8st): 2 mg/m <sup>3</sup> (0.78 ppm) AER (15 min): 2.6 mg/m <sup>3</sup> (1 ppm)	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>
Urée 57-13-6					TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Acide nitrique 7697-37-2	STEL: 1.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	NDSch: 2.6 mg/m <sup>3</sup> NDS: 1.4 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm	STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Acide nitrique 7697-37-2	NGV: 0.5 ppm (1.3 mg/m <sup>3</sup> ) KGV: 1 ppm (2.6 mg/m <sup>3</sup> )	MAK: 2 ppm MAK: 5 mg/m <sup>3</sup> KZGW: 2 ppm KZGW: 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm TWA: 5.2 mg/m <sup>3</sup>		

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux  
Protection de la peau

écran facial.  
Vêtements à manches longues. Vêtements imperméables.  
Tablier de protection chimique. Bottes. Gants imperméables.  
Gants néoprène.

Protection des mains  
Protection respiratoire

Gants de protection  
En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.  
Aucune information disponible.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Liquide

**Aspect**

Incolore

**Odeur**

Piquante

**Seuil olfactif**

Aucune information disponible

**Propriété**

**Valeurs**

**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

**Point/intervalle d'ébullition**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'inflammabilité:**

Aucune donnée disponible

**Limite supérieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'inflammabilité**

Aucune donnée disponible

**Limite inférieure d'explosivité**

Aucune donnée disponible

**Point d'éclair**

Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammabilité**

Aucune donnée disponible

**Température de décomposition**

Aucune donnée disponible

**pH**

1.4 (1%)

**Viscosité cinématique**

Aucune donnée disponible

**Hydrosolubilité**

complètement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage : n-octanol/eau**

Aucune donnée disponible

<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Caractéristiques des particules</b>	Sans objet

**9.2. Autres informations**

<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité de liquide</b>	1.273 g/ml

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Corrosif pour les métaux** Corrosif pour les métaux (NU Manuel d'épreuves et de critères partie III, 37.4)

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses****10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques. En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion</b>	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide nitrique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	> 2,65 mg/l (rat 4h)

**Corrosion/irritation cutanée** Corrosif. Provoque de graves brûlures. Corrosif pour les voies respiratoires.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Corrosif. Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).

### 11.2.2. Autres informations

Aucun(e)

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Effets d'écotoxicité

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide nitrique	-2.3

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application  
 Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

#### 14.1 N° ONU

2031

14.2 Nom d'expédition	ACIDE NITRIQUE, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant moins de 65% d'acide nitrique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

**ADR/RID**

14.1 N° ONU	2031
14.2 Nom d'expédition	ACIDE NITRIQUE, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant moins de 65% d'acide nitrique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	80

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	2031
14.2 Nom d'expédition	ACIDE NITRIQUE, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant moins de 65% d'acide nitrique
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

**Législations de l'UE**

Reg.1907/2006 (REACH)  
 Reg. 878/2020 amending REACH Annex II  
 Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures  
 Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)  
 Dir. 98/24/CE  
 Dir. 2000/39/CE (OEL)  
 Dir. 2008/98/EC (on waste)  
 Reg. 649/2012/CE (PIC)

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs**

Annexe I "Liste des substances, que ce soit en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui contiennent ces substances, pour lesquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures": Acide nitrique (CAS 7697-37-2)

Inventaires internationaux

**Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes:** Aucune information disponible, États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

### Principales références de la littérature et sources de données

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date de préparation 30-sept.-2014

Date de révision : 29-août-2024

Numéro de révision: 2.3

### Remarque sur la révision:

Motif de la révision Section de mise à jour :

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité